

Escadron 518 Rosemont

Montréal

Pour nous joindre :

Par téléphone (514) 727-7764
Par courriel info@escadron518.com
Pour nous écrire Escadron 518 Rosemont
CP 686 Succursale Jean-Talon
Montréal QC H1S 2Z5

Consultez en tout temps notre site internet à www.escadron518.com

Montréal, le 24 septembre 2022

SURVIE POUR ÉQUIPAGE DE VOL – 8 & 9 OCTOBRE 2022

Chers parents / tuteurs,

La survie d'automne pour tous les cadettes et cadets de l'escadron 518 Rosemont aura lieu les **8 et 9 octobre prochain**, au Camp St-Urbain, situé à Chertsey. Au cours de cette fin de semaine, votre enfant participera à une formation obligatoire dans le cadre du Programme des Cadets où il pourra faire l'expérience de la vie en forêt. Il sera en tout temps sous la supervision d'au moins un adulte et d'un cadet senior.

Le numéro de téléphone pour nous rejoindre, en cas d'urgence, est le (514) 791-6758

Les cadets devront se présenter au Collège Reine-Marie **samedi le 8 octobre à 7h15**. Veuillez prendre note que vous devez avoir mangé convenablement avant d'arriver et devez être habillé en fonction de la météo. **Le retour se fera dimanche le 9 octobre vers 16h00**. La nourriture et l'équipement de base seront fournis à chaque cadet.

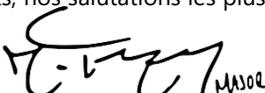
Vous trouverez la liste du matériel individuel requis à la page suivante.

IMPORTANT S'il y a lieu, votre enfant doit avoir tout médicament utile pour son bien-être et nous suggérons qu'il/elle apporte sa carte d'assurance-maladie. Pour des raisons de sécurité, toute nourriture et équipement superflus (nourriture, canifs non-sécuritaires, etc.) seront confisqués lors de la vérification des bagages.

Afin de pouvoir participer, tous les cadets doivent avoir complété leur dossier d'inscription ou avoir remis le questionnaire de validation annuelle à l'administration. Pour une meilleure planification, nous vous demandons de bien vouloir remplir le coupon-réponse et le retourner en main propre à l'administration de l'escadron, ou par courriel à info@escadron518.com. Merci de **numériser** le coupon et non de prendre une photo.

Retournez au plus tard le dimanche 2 octobre 2022. Un coupon par cadet(te).

Veuillez agréer, chers parents, nos salutations les plus distinguées.


Maj Marc Tanguay, CD
Commandant


Mme Guylaine Demontigny
Présidente du Comité Répondant

COUPON-RÉPONSE – SURVIE AUTOMNE 2022

Retournez au plus tard le dimanche 2 octobre 2022

Mon enfant : _____

Participera
 Ne participera pas

à la **SURVIE POUR ÉQUIPAGE DE VOL** les 8 et 9 octobre 2022.

J'ai lu cette lettre et mon enfant aura en sa possession tout le matériel ou médicaments nécessaires.

Signature du parent : _____

Date : _____

**Un coupon-réponse
par enfant.**



Escadron 518 Rosemont

Montréal

LISTE DE MATÉRIEL - CADETS

Survie pour équipage de vol

MÉDICAMENTS S'IL Y A LIEU

VÊTEMENTS

- Tenue de combat (pour les cadets l'ayant reçue)
- Bottes de marche qui supportent les chevilles (combat ou équivalent, évitez les espadrilles)
- 4 paires de bas de coton
- 4 paires de bas de laine
- 2 paires de vieux pantalons (combat ou autre)
- 1 paire de sous-vêtements longs
- 3 chemises ou chandails légers
- 2 chandails chauds
- 3 paires de sous-vêtement
- 1 imperméable
- 1 manteau
- 1 chapeau / Tuque
- 1 paire de gants de travail

ACCESSOIRES OBLIGATOIRES

- 1 sac à dos
- 1 gourde d'eau
- Ficelle
- Brosse à dents et dentifrice
- Serviette, débarbouillette, savon
- Élastiques à cheveux pour les filles
- Serviettes sanitaires (pour les cadettes qui en auront besoin)
- Sifflet (1)

ACCESSOIRES FACULTATIFS

- 1 lampe de poche
- 1 couteau de poche avec système de blocage (lame de 4 pouces max) **Niveau 3 et + seulement**

ARTICLE PRÊTÉ À CHAQUE CADET : Sac de couchage

ARTICLES INTERDITS : Nourriture, maquillage, vêtements inappropriés, allumettes, briquets, cigarettes, drogue et alcool ou tout autre article illégal, objets de valeur (lecteur MP3, iPod, cellulaire, montre (sauf pour les cadets seniors), hache ou hachette, couteau du genre « Rambo ». **Tous les articles interdits seront confisqués.**

Nous ne sommes pas responsables des objets perdus, volés ou endommagés. Si votre enfant apporte des objets de valeur, tel qu'un appareil photo, un iPod ou un cellulaire, il en est responsable.